

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise des séances de confirmation à

LAMOTTE BREBIÈRE

Centre de Formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme

1 Chemin de la Voie du Bois – 80450 Lamotte Brebière

Direction Corbie (départementale 1)

11 janvier, 28 mars, 27 juin, 3 septembre, 14 novembre, 19 décembre 2024

De 14h00 à 16h00

Engagement pour la présentation à l'**examen de confirmation** (1 par chien), règlement par chèque à l'ordre de : ACTNP
ou euro chèque : IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS accompagné des frais de participation : **1^{er} Chien 40€,**

2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire

Race :

Date de naissance :

Sexe : Poil :

Nom du Propriétaire :

Couleur : Poids : Taille:

Adresse Complète :

Nom du Chien :

.....

N° au livre d'Origine :

Mail (obligatoire).....

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

.....

.....

Tel avec indicatif (obligatoire) :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

Date et Signature :

✕

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

La carte d'immatriculation du chien (ICAD) précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance**.

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Staffordshire Américain, Teckel, Chien du Pharaon, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais moyen et grand, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna, Akita Américain, Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu, Rhodésien Rigdeback, Retriever Labrador, Curly coated retriever, Flat coated retriever, Chesapeake bay retriever, Nova scotia duck retriever, Golden retriever, Galgo, Sloughi, Greyhound, Magyar Agar, Chart Polski, Azawakh, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki, Lévrier Afghan : **15 mois**

Sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais : **10 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- Faire une photocopie pour vos archives du certificat de naissance et du formulaire de confirmation.

- Adresser à la S.C.C. en recommandé, le montant des frais de dossier.

Tarif à demander au Secrétariat ou se renseigner auprès de la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**